



Syndicat Général
des Fabricants de
BOUGIES & CIRIERS



Le Syndicat en quelques chiffres



1946

date de création



17

entreprises (TPE et PME), groupe



735

employés



75%

bougies



25%

cierges

Conseil et défense des intérêts du secteur

Affaires Réglementaires

- Règlement REACH, CLP, code UFI et lois françaises : veille et étiquetage réglementaire
- Plan de surveillance des émissions des bougies : collecte, interprétation et information des adhérents, des laboratoires et de l'administration
- Généralité sur les emballages et taxation : veille auprès de CITEO et information
- Savoir faire des membres : collecte et synthèse d'une charte RSE



Affaires Sociales

Le syndicat est membre de la FNCG et, à ce titre, est cosignataire de la Convention collective des industries chimiques (IDCC n°44), il

- informe/renseigne, grâce à sa Commission sociale, composée de praticiens des ressources humaines (DRH, RH, ...) des négociations paritaires de la branche des Industries chimiques et du droit du travail.
- propose un service SVP social (service de renseignement juridique) (par mail et/ou téléphone) et un abonnement à des flashes d'information à ses adhérents



Communication

- Site internet : <https://www.france-bougies.fr>
- Réseaux sociaux [Twitter](#) et [LinkedIn](#)
- Infographies
- Promotion de la journée de la bougie



Le syndicat est rattaché à la FNCG :



Le syndicat est membre de l'ECMA :



Le syndicat participe aux travaux de l'AFNOR :

